



INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE

ECOLE DES DEUX MENES

Par délibération en date du 22 mai 2025, le conseil municipal a décidé que toute inscription au transport scolaire en direction de l'école des deux menés **sera facturée aux familles, à hauteur de 50% du tarif supporté par la commune***. Une facture sera donc émise courant de l'année aux familles concernées.

Si vous souhaitez bénéficier du transport scolaire pour la rentrée de septembre 2026, **vous devez obligatoirement inscrire (ou ré-inscrire) votre ou vos enfants.**

Depuis le 1er janvier 2020, Guingamp-Paimpol Agglomération a la compétence en matière de mobilités, pour autant la commune de Louargat (votre interlocuteur) demeure organisateur secondaire.

De ce fait, il convient de compléter le document en pièce jointe pour l'inscription de chacun de vos enfants, et **d'en faire retour au secrétariat de Mairie pour le 03 juillet 2026 (délai de rigueur)**. Les élèves qui ne seront pas inscrits ne pourront pas utiliser le service.

Merci de votre compréhension.

NB : les demandes d'installation d'abri bus doivent faire l'objet d'un courrier séparé adressé au Maire

L'Adjointe aux Affaires Scolaires,
Brigitte QUELEN



*** Facturation abonnements : coût des titres de transport facturé aux familles à hauteur de 50%**

Abonnement transport scolaire annuel	130€ x 50 % = 65 €
Abonnement à partir de janvier	87€ x 50% = 43.5 €
Abonnement à partir d'avril	43€ x 50% = 21.50 €
1^{er} et 2^{ème} enfant d'une fratrie	130€ x 50% = 65 €
3^{ème} enfant d'une fratrie	65€ x 50% = 32.50 €
4^{ème} enfant et + d'une fratrie	0 €

Une majoration de 20 € (40€ x 50%) par élève s'applique pour les inscriptions à compter du 1^{er} août 2026.